

Quand les dirigeants se forment à la garde à vue

Publié le 08/03/2011 à 00:00

Anticiper. Face aux risques pénaux se multipliant dans les entreprises, il existe des préparations à la garde à vue, destinées aux collaborateurs à responsabilité

Un responsable d'entreprise a beau avoir de hautes responsabilités, face à un interrogatoire de garde à vue, il se retrouve souvent complètement déstabilisé, lui qui a l'habitude de tout maîtriser. Or, avec la mise en cause des personnes morales, une garde à vue peut toucher tout collaborateur ayant des responsabilités dans une entreprise : directeurs généraux, juridiques ou financiers, mais également DRH et secrétaires généraux. « Chaque année, entre 3 000 et 4 000 dirigeants se retrouvent en garde à vue », chiffre **François Beauchêne, directeur de la société de conseil Parthenia**. 629 mises en cause pour infractions économiques et financières ont ainsi été constatées en 2009 dans le Rhône. Entreprises du BTP, laboratoires pharmaceutiques et établissements financiers sont particulièrement sujets à ce risque.

Blanchiment d'argent, fraude, abus de biens sociaux, harcèlement moral, atteinte à l'environnement... Les suspicions peuvent être multiples. Aussi, avocats et cabinets de conseils sont de plus en plus nombreux à proposer aux dirigeants une préparation, des offres se monnayant de 586 euros la demi-journée à plus de 1 000 euros la journée.

Marc Favero, directeur juridique chez le convoyeur de fond Brink's, a ainsi organisé pour les membres du comité directeur une journée de sensibilisation : « Aujourd'hui, il y a tellement de sanctions dans l'entreprise qu'il faut anticiper, pour ne pas se laisser impressionner et manipuler, afin de ne pas aggraver une situation, car une garde à vue peut donner la couleur à toute une enquête pénale. » En général, les formateurs dressent un panorama du risque pénal, abordent les droits et devoirs et fournissent des conseils pour résister à la pression.

Au-delà de l'aspect juridique, ces sessions mettent l'accent sur l'impact psychologique fort des gardes à vue. Humiliation, infantilisation, le chef d'entreprise se trouve confronté à des traitements inhabituels. Personne n'est vraiment préparé à vivre dans une cellule crasseuse de garde à vue, avec une lumière en pleine figure, des fouilles au corps multiples, des toilettes « à la turque » et sans papier hygiénique... jusqu'à 48 heures durant. « On vous met dans un rapport parent/enfant, on entre dans votre intimité... », témoigne **François Beauchêne qui, en tant qu'ancien directeur juridique de grands groupes français a une vingtaine de séjours au mitard au compteur**. D'où l'importance de savoir à quoi s'attendre... Avec son séminaire « Le dirigeant et la garde à vue » **Parthenia mise notamment sur une simulation, partant du principe « qu'il faut avoir vécu une garde à vue pour mieux la vivre »** : les participants se retrouvent en interrogatoire, avec face à eux de faux enquêteurs usant de toutes les techniques de déstabilisation. Et au final tout le monde parle, même un dirigeant « clean ».

Chez Comundi, Kami Haéri, avocat associé au sein du cabinet August & Debouzy, propose une conférence « Perquisition et garde à vue : comment faire face », le cabinet De Montbrial fait appel à un commandant de police tandis qu'avec François Lefèbvre Formation, ce sont des avocats du cabinet Vigo et un ancien officier de police judiciaire qui vous préparent à vivre cette situation délicate. Pour « Contrôle et perquisition » de Dalloz formation, c'est un ancien directeur juridique devenu avocat qui dispense conseils pratiques et illustrations concrètes

Blandine Baudier